

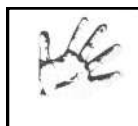


## ACADEMIE DE POITIERS

Lettre de janvier 2024  
de la section académique du  
SNETAA FO  
32, avenue Danton, 17000 La Rochelle

[snetaa.s3.poitiers@gmail.com](mailto:snetaa.s3.poitiers@gmail.com)  
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

# 224



### •SOMMAIRE :

- P.1 : Editorial de la Secrétaire Académique.
- P.2 : 2 Conseils Académiques.
- P.3 : Contractuels ; Mobilisations (1).
- P.4 : Mobilisations (2) ; Informations.

### BONNE ANNEE 2024 A TOUS.

Le nouvel an qui s'ouvre à nous, est à construire. Le SNETAA FO de l'Académie de Poitiers vous présente tous ses vœux pour l'année 2024, tant sur un plan personnel que sur un plan professionnel. Et sur ce dernier, nous le savons, il va y avoir du travail.

Le Conseil Supérieur de l'Education, boycotté par l'ensemble des organisations syndicales et la FCPE en décembre 2023, s'est tenu en visio-conférence, ce lundi 8 janvier. Le vote n'est que consultatif et malgré aucun vote pour, 50 contre et 18 abstentions dont l'UNSA, la réforme sera mise en place. **Et tout cela a des conséquences négatives dans notre Académie.**

Quand le Ministère décide de réduire, de manière drastique les heures d'atelier en terminale (-85 h), comment former à un métier ? Il semble que le Président de la République dans ses vœux ne saisisse pas la différence entre emploi et métiers ... imagine-t-il qu'il soit préférable d'être un bon employé sans trop de formation, qu'un excellent professionnel formé et instruit ? On peut se poser la question... d'autant qu'il présente nos établissements ainsi « Le lycée professionnel c'était l'endroit de la République où on ne va pas vous demander ce que vous voulez faire. On ne va pas vous former sur des métiers dont on a besoin, mais sur des métiers où l'on a des enseignants. Il n'y a aucun endroit au monde où l'on fait cela ailleurs. ». Il va falloir être forts et convaincus pour défendre notre système de formation.

Toujours est-il que le cabinet de la Ministre Déléguée présente des grilles horaires qui vont changer la classe de terminale. **Lorsque les DHG vont tomber, que les premiers postes partagés vont voir le jour, même pour des collègues installés de longue date sur un poste, le SNETAA devra être présent pour défendre, aider, informer, soutenir. Cela aura des conséquences pour les Lycées Professionnels de l'Académie. Pour résister, n'hésitez pas à vous inscrire à nos visioconférences des 17 et 18 Janvier 2024 pour l'analyse des grilles.** Car, sachez-le, pour toutes les disciplines dans lesquelles les collègues finissaient leur emploi du temps sur des heures de projets ou de co-inter et pour lesquelles il n'y a pas ou peu d'HSA dans la répartition, ces disciplines-là risquent de voir des emplois du temps partagés entre deux établissements se mettre en place dès la rentrée 2024.

En plus de cela, la réforme installe le sous-préfet dans la création des cartes des formations. Ce dernier devra faire en sorte que les formations de LP suivent les besoins d'emploi du bassin. Pour 2024, la précocité du vote de la carte des formations sur la Nouvelle Aquitaine, nous épargne cette situation, mais nous n'y échapperons pas pour 2025. C'est sans doute pour cela, et pour réfléchir à la fermeture annoncée de 15% de formations présentées comme « non insérantes » par le Ministère, que les différents Inspecteurs de l'Enseignement Professionnel rencontrent les collègues dans de nombreux établissements de l'Académie.

Aussi pour éviter le capharnaüm que pourrait être cette fin d'année scolaire, c'est maintenant que s'imposent les HMIS, pour faire émerger les situations et les questions diverses pour le CA. Rencontres avec l'équipe de direction et préparations de Conseils Pédagogiques sont incontournables, tout comme la présence d'un représentant aux côtés d'un collègue s'il était convoqué par le Chef d'Etablissement pour évoquer son avenir professionnel.

Vous trouverez, dans tous les établissements de l'Académie un représentant du SNETAA, qu'il soit référent établissement, secrétaire départemental, membre du conseil syndical ou du Bureau Académique, alors ne restez pas seuls avec vos questions ou vos problématiques, contactez le SNETAA, et parlez du SNETAA pour que chacun puisse le plus sereinement possible vivre ce début d'année 2024.

**Au nom du Bureau Académique, je vous présente tous nos vœux pour 2024.  
La Rochelle, le 9 janvier 2024, Bénédicte Moulin, Secrétaire Académique.**

**Le SNETAA, c'est vous, c'est nous, c'est une grande équipe de militants et de syndiqués, qui défend les mandats nationaux pour un lycée professionnel laïque sous statut scolaire.**

Cette année (2023), par nos conseils syndicaux académiques, vous avez pu être informés à la fois des projets et des décisions ministérielles, tout comme des actions nationales et académiques du SNETAA.



De gauche à droite, lors du Conseil Académique, qui a accueilli dans les Deux Sèvres le Secrétaire Général Adjoint du SNETAA FO, Christophe Auvray, Henriette Meunier (S2 du 79), Stéphane Texier (S2 du 86), Bénédicte Moulin (S3 de l'académie), Christophe Auvray, Stéphane Contamines (S2 du 16 et trésorier académique) et Abdallah Driouch (S2 du 17).



**Ci-dessous : Le Conseil Académique en Charente Maritime, Lycée Jamain, Rochefort**



**Le prochain Conseil Académique du SNETAA FO devrait se tenir en mars 2024 en Charente.**



## Réunions des Contractuels à Poitiers et à Saintes avec Paul Devaux, référent national du SNETAA FO des contractuels.

Paul vous propose tout au long de l'année des visioconférences pour rester informés. Il traite aussi vos situations si elles dépassent le cadre académique.

Pour l'académie, Benoit Caute est le référent SNETAA FO.



Cette année, un grand merci à tous ceux qui se sont mobilisés aussi bien dans leur établissement, que sur les lieux de rassemblements.

Syndicat National avec le relai de la Section Académique, le SNETAA pense que seule la Rectrice est notre meilleure interlocutrice puisque le DASEN gère plus particulièrement le 1<sup>er</sup> degré et les collèges. C'est pourquoi, quand cela sera possible, le SNETAA aidera financièrement ses adhérents quand ils se déplacent.



Rectorat, Poitiers décembre 2023



Saintes, Septembre 2023

Pour adhérer au SNETAA FO : par [formulaire papier](#) ;  
Par internet directement en ligne sur <http://www.snetaa.org>



**Mobilisation Juin 2023**

**Stéphane Contamines, Bénédicte Moulin, Christelle Butraud et Jean Luc Germaneau**



**Rentrée des stagiaires 2023**



#### **INFOS DE DERNIERE MINUTE :**

- Amélie Oudéa-Castéra est nommée Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques.
- La loi de programmation budgétaire 2024 n'a pas entériné le statut proposé par le Ministère pour les AESH. Le PAS (Pôle Appui à la Scolarité) ne sera pas mis en place et les AESH ne passeront pas à la vie scolaire.
- Les DHG arriveront dans les établissements le 10 Janvier 2024.

- Parce que le SNETAA est un syndicat de terrain, n'hésitez pas à nous faire des retours sur les réunions organisées par vos chefs d'établissement ou vos IEN, si elles ont des thématiques qui vous semblent particulières ou si des informations liées à la mise en place de la réforme sont données. Informez le SNETAA !
- Vous souhaitez être dans le WhatsApp du SNETAA de l'Académie, pour échanger et avoir des infos : envoyez un mail à [snetaa.s3.poitiers@gmail.com](mailto:snetaa.s3.poitiers@gmail.com)
- Vous souhaitez des informations nationales, suivez le SNETAA FO sur Facebook.
- Le tableau des contacts du SNETAA de l'Académie de Poitiers est consultable sur notre journal n°222 (septembre 2023), et aussi en ligne <http://snetaa.poitiers.free.fr/correspondant.php>